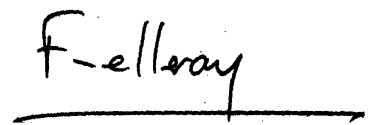


La Section 02 du CNU constate que les conditions ne sont pas réunies pour assurer le suivi de carrière.

Adopté en formation plénière à l'unanimité moins une abstention par la Section 02 le 17 février 2017.

A handwritten signature in black ink, reading "F-ellray", written over a horizontal line that extends to the right.

Fabrice MELLERAY
Président de la Section 02